



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service académique d'information et d'orientation

**INTITULE DU POSTE : Conseiller ou Conseillère Technique Départemental-e (CTD) pour la Mission de Lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)
Poste à pourvoir dès que possible**

Implantation : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Seine-Saint-Denis (Bobigny).

Catégorie statutaire / Corps : A Quotité de service : 100 % (1607h)

Environnement professionnel :

Au sein de la Région académique d'Ile de France (constituée des 3 académies de Paris, Créteil et Versailles), l'académie de Créteil est composée de 3 départements très différents dans leur configuration sociale, économique et territorial : la Seine et Marne (77) très étendue et à dominante rurale, la Seine Saint Denis (93) fortement urbanisée et en croissance démographique très forte, et le Val de Marne (94) également marqué par une densité urbaine importante.

Deuxième académie de France par son importance, près d'un million d'élèves, apprentis et étudiants y sont scolarisés dans plus de 2 600 écoles et près de 650 établissements scolaires du second degré. 85 000 étudiants sont accueillis dans 4 universités, 9 IUT, 1 INSPE, 4 ENS et écoles d'ingénieur.

Le Rectorat de Créteil a pour mission de :

- Veiller à l'application de toutes les dispositions législatives et réglementaires se rapportant à l'Éducation nationale ;
- Définir la stratégie académique d'application de la politique éducative nationale ;
- Assurer la gestion du personnel et des établissements ;
- Développer des relations avec les autres services de l'État intervenant dans l'académie, les milieux politiques, économiques, socio-professionnels et notamment avec les collectivités territoriales ;
- Intervenir dans le programme régional de formation conduit par le conseil régional ;
- Rendre compte au ministre du fonctionnement du service public de l'Éducation nationale dans l'académie qu'il dirige.

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Seine-Saint-Denis (DSDEN) a pour mission de décliner au niveau local la politique éducative nationale et académique. Dans ce cadre, le poste de Conseiller ou de Conseillère Technique Départemental-e (CTD) pour la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire est rattaché au « pôle élèves » de la DSDEN et travaille en lien direct avec les Inspecteurs de l'Éducation Nationale chargés de l'Information et de l'Orientation (IEN IO).

A la rentrée 2021, les structures d'enseignement public accueillent 321 000 élèves et sont organisées comme suit : 1er degré : 187 500 élèves sont scolarisés dans 850 écoles dont 206 en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et 303 en REP ; 2nd degré : 77 500 élèves sont scolarisés dans 130 collèges dont 29 en REP+ et 52 en REP ; 56 000 élèves sont par ailleurs scolarisés dans 67 lycées.

Le conseiller technique départemental pour la MLDS développe auprès de l'IA-DASEN et des réseaux FOQUALE une expertise dans les trois champs de la lutte contre le décrochage scolaire (prévention, intervention, remédiation). Responsable de la répartition d'un budget départemental, il assure également le management de l'équipe MLDS (15 coordonnatrices-conseil et 1 assistante) et supervise notamment le bon fonctionnement des 30 dispositifs de remédiation répartis dans les huit districts du département. Il doit pour cela savoir coopérer avec les autres services de la DSDEN (DIVEL, DOS, FTLV, Mission communication, dispositifs relais et Nouvelles chances, Pôle médico-social...) et rendre compte de ses actions auprès de la direction. Le développement de l'action partenariale MLDS doit aussi être une de ses priorités.

-

Description du poste :**Rattachement hiérarchique**

Ce poste de catégorie A est placé sous l'autorité administrative de la Cheffe du Service Académique de l'Information et de l'Orientation (CSAIO) et exerce sous l'autorité fonctionnelle de l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Seine-Saint-Denis (IA-DASEN).

Le Conseiller ou la Conseillère Technique Départemental-e (CTD) pour la MLDS assure l'ingénierie de formation et la coordination pédagogique au niveau départemental, dans le domaine de la prévention du décrochage scolaire, l'accompagnement des élèves en rupture de cursus et de la mise en œuvre de l'obligation de formation 16-18.

Activités générales du poste

À l'interne de l'institution, il ou elle assure :

- Une activité de conseil et d'expertise pédagogique et technique auprès de l'IA-DASEN ;
- L'élaboration et la mise en place de critères et outils d'évaluation quantitative et qualitative ainsi que l'analyse d'informations statistiques et renseignements d'enquêtes diverses ;
- Le management de l'équipe des coordonnateurs-conseil MLDS ;
- La mise en œuvre opérationnelle et le suivi technique, administratif et financier des projets et actions réalisés au titre de la MLDS ;
- La communication relative à l'activité menée au titre de la MLDS dans le département, notamment auprès des réseaux FOQUALE et des établissements ;
- La rédaction de notes, courriers, cahiers des charges, rapports et circulaires ;
- La participation à différents groupes de travail et commissions départementales.

À l'externe de l'institution, il ou elle assure :

- La représentation de l'IA-DASEN lors de réunions institutionnelles et auprès de divers partenaires.

Sur le plan académique, il ou elle participe :

- Aux réunions de travail et aux groupes de réflexion dont il est force de propositions.

Au niveau de la Région académique, il ou elle participe :

- Aux actions mises en place,
- A l'analyse et à la transmission de données qualitatives et quantitatives permettant d'appréhender la mise en œuvre des actions de lutte contre le décrochage.

Profil du (de la) candidat(e) :**Compétences requises****SAVOIR**

- Connaître le système éducatif, son fonctionnement et les règles de gestion administratives ;
- Connaître les problématiques scolaires au sens large ainsi que celles du décrochage scolaire et des publics en difficulté ;
- Connaître les différents dispositifs d'insertion et de formation destinés au public jeune (16 à 25 ans) ;
- Connaître et maîtriser les outils bureautique et Internet.

SAVOIR-FAIRE

- Savoir rendre compte et respecter les règles de confidentialité ;
- Être ouvert à la réflexion autour de la notion de pilotage partagé ;
- Savoir organiser son activité ;
- Avoir de bonnes capacités rédactionnelles et de communication ;
- Savoir conduire et gérer des projets complexes.
- Savoir manager et mobiliser les équipes.
- Capacité à s'informer sur l'évolution des cadres réglementaires en lien avec la lutte contre le décrochage scolaire et à assurer la veille documentaire à destination du service et des équipes

SAVOIR-ETRE

- Avoir le sens de la posture institutionnelle ; s'inscrire dans une ligne hiérarchique départementale, académique et région académique ;
- Savoir travailler en équipe et avec des partenaires ;
- Avoir une bonne capacité d'analyse critique et de réflexion sur les situations institutionnelles ;
- Avoir une bonne capacité d'adaptation ;
- Avoir une bonne capacité de travail ;
- Savoir travailler en autonomie.

Loyauté – Discrétion – Rigueur – Disponibilité – Neutralité – Esprit d'initiative – Qualité d'écoute – Compétences relationnelles et fédératrices attendues.

Déplacements fréquents en académie

Textes de références

- Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (référentiel d'activité et de compétences « d'enseignement, de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation », les ORS (Obligations Réglementaires de Services), la certification, le régime de rémunération accessoire, la mobilité des Personnels MLDS) : circulaire n°2016-212 du 30 décembre 2016 (BOEN n°1 du 5 janvier 2017).
- Référentiel d'activités et de compétences pour les personnels d'enseignement et d'éducation exerçant des fonctions au titre de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) : texte du 13-7-2016 (BOEN n°29 du 21 juillet 2016).
- Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE) : circulaire n°2013-035 du 29 mars 2013 (BOEN n°14 du 4 avril 2013).
- Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans

Modalités de dépôt de candidature :

Adresser un dossier de candidature composé d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae détaillé à madame la cheffe du Service Académique d'Information et d'Orientation à l'adresse suivante : ce.saio@ac-creteil.fr

Envoyer une copie de ce dossier de candidature à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Seine-et-Marne à l'adresse suivante : ce.93cabinet@ac-creteil.fr

Date limite de dépôt des candidatures : au plus tard le **10 juin 2022**.

Les candidats seront reçus en entretien par une commission de recrutement entre 15 juin et le 15 juillet 2022